



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS

N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984.

1971

Cinquante quatre années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine
77240 CESSON

2025

Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com

Mail : contact@ade-senartetenvirons.com

Le 11 novembre 2025

à Marie Line Pichery

Maire de Savigny le Temple

Objet : L'état de nos plans d'eau.

Madame le Maire,

Régulièrement, des Savigniens nous saisissent pour s'étonner de l'état de nos plans d'eau et s'interroger sur la qualité de leur gestion.

Savigny -le-Temple compte à ce jour dix-sept étangs reliés entre eux pour assurer l'écoulement des eaux pluviales. Ces étangs, répartis dans la ville, offrent de nombreuses possibilités pour différents type d'usagers. Des promeneurs, sensibles à la fréquentation d'un milieu naturel, des curieux ouverts à la pédagogie sur la faune et la flore, ou encore des sportifs, comme des randonneurs ou des pêcheurs.

Nous savons que du personnel communal est affecté à l'entretien de ces plans d'eau et que cet état de fait résulte aussi d'un nombre grandissant d'incivilités ; mais nous tenons à vous informer de ces témoignages rapportant souvent le sentiment d'un manque général d'entretien, que cela soit des rives ou de la lame d'eau, et signalant des endroits souillés par des déchets.

Par ailleurs, aujourd'hui, rien n'apparaît réglementé. Ou en tout cas, la politique de la ville en termes d'entretien de ces lieux est invisible et donc méconnue. Que cela soit pour la pêche ou la protection de la faune et la flore sur certaines parties des rives. Par exemple, il serait bon d'informer sur les gestes dangereux à bannir pour œuvrer à la santé des animaux nichant dans ces lieux (comme le nourrissage inapproprié tel que le pain pour les oiseaux, etc...)

La responsabilité de la gestion de ses étangs se répartie entre la CA GPSSES et la commune, mais nous suggérons qu'il devient urgent de consolider le protocole de « qui fait quoi » afin d'assurer aux savigniens un entretien digne de ce nom de ces espaces précieux, autant pour les habitants que pour le milieu vivant qu'ils abritent.

Pour ce dossier, notre association se met à votre disposition si vous le jugez utile.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ces réflexions, nous vous adressons nos salutations les plus courtoises.

Cathy Bissonnier – Présidente de l'ADE